

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250402-DEL_2025_041-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33	Séance du 2 avril 2025 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2025_041 OBJET : AUTORISATION DU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL	Date de convocation : Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE Ont donné pouvoir Carole TAMBUZZO (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Nasira DEBBAH (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD) Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA) Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE) Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu les articles L.2223-1 et suivants du CGCT

Vu les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants du code de l'environnement

Vu la délibération n°DEL_2024_071 sur l'acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière communal

Contenu :

Le cimetière communal ne dispose plus aujourd'hui que d'un espace très réduit et il est donc nécessaire de procéder à son extension pour faire face aux demandes de concessions à venir.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le projet d'extension et de réaménagement du cimetière communal, dont le périmètre est situé à moins de 35 mètres des habitations, doit être autorisé par arrêté du Préfet du département, après enquête publique réalisée conformément au Code de l'environnement et après avis de la commission départementale en matière d'environnement.

Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le lancement de la procédure d'extension du cimetière communale
- Approuver l'ouverture d'une enquête publique dédiée
- Autoriser M.le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'extension du cimetière et à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**